

Bibliothèque numérique

medic@

**Fondation d'une école pour
l'instruction médicale des femmes**

Paris : Imprimerie générale : Lahure, s.d..

Cote : 90943 t. 08 n° 12

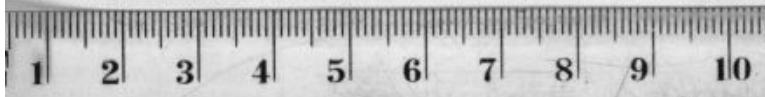
— 9 —
FONDATION D'UNE ÉCOLE

POUR

L'INSTRUCTION MÉDICALE DES FEMMES.



Durant son voyage en Orient, l'Impératrice remarqua que les femmes et les enfants musulmans, chez les riches comme chez les pauvres, manquaient souvent pour leur santé des soins les plus essentiels, à cause de la coutume qui interdit l'entrée des harems aux hommes, même aux médecins. En Algérie, si la femme d'un chef tombe malade et qu'un médecin français se trouve dans le voisinage, celui-ci est peut-être appelé; mais parfois c'est en touchant seulement le pouls de cette cliente voilée dont la main lui est tendue sous la toile de la tente, qu'il est obligé de reconnaître la nature du mal et d'indiquer les remèdes. Il serait donc à souhaiter que, pour ces peuples, il pût être organisé un service médical dans des conditions d'exercice qu'ils pussent accepter, et la pre-



mière de ces conditions serait que le médecin, par son sexe, fût autorisé à pénétrer partout.

Des renseignements pris auprès de personnes compétentes autorisent à penser que des femmes qui auraient fait en France de sérieuses études médicales, constatées par des examens publics, et dont un diplôme garantirait à la fois le savoir et l'aptitude, trouveraient, en pays musulman, un bienveillant accueil et pourraient y rendre de très-grands services.

Notre civilisation et les idées qu'elle représente pénètrent, à leur insu même, dans l'esprit de ces peuples. Ils voient nos ambassadeurs, nos ministres, nos consuls, nos voyageurs donner aux femmes dans la vie publique et privée la place que nos mœurs leur accordent et ils se sont habitués déjà à les respecter. A l'époque des fêtes de l'Isthme de Suez, leur imagination a été singulièrement frappée par les publics hommages dont les princes, venus à ces solennités, les colonies européennes établies dans ces régions, le sultan, le khédive et les chefs musulmans, ont entouré l'Impératrice à Constantinople, à Port-Saïd, à Ismaïlia et dans toute l'Égypte. Au Caire, ce foyer de l'ancien fanatisme arabe, de nombreuses femmes chrétiennes passent l'hiver au milieu d'une population de 500 000 âmes qui ne s'étonne plus

de leur présence et s'est habituée bien vite à tirer profit de leur séjour.

Que l'École proposée soit utile aux musulmans; qu'avec leur régime de la séparation des sexes, ils aient un besoin absolu d'une pareille institution qui, cependant, ne peut naître chez eux, c'est de toute évidence. Il est également certain que des femmes placées sous le patronage qui protégera nos élèves, et se présentant avec les garanties les plus sérieuses de savoir et d'expériences pratiques, trouveront, dans cette société, un accueil favorable.

L'Orient respecte infiniment deux choses : la religion et la science. Dans ce sentiment, est le secret de la confiance que leur inspirent nos congrégations enseignantes, nos missionnaires, nos soeurs de charité, nos maîtres laïcs ou congréganistes. On n'a pas oublié l'éclatant succès du Lycée de Galata-Seraï, dont les professeurs français ont, en quelques mois, réuni plus de six cents élèves. A Smyrne, à Alexandrie, au Caire, comme à Constantinople, j'ai vu de magnifiques établissements scolaires tenus par nos nationaux ; il s'en trouve à Beyrouth, à Ghazir, à Alep, à Damas, dans vingt autres villes, et le sentiment dont j'ai été le plus frappé, en Orient, est celui de la respectueuse déférence des Turcs pour la science occidentale.

D'ailleurs c'est l'islamisme dégénéré qui a fait à la femme la misérable condition où nous la voyons. Des femmes arabes ont été, même de nos jours, honorées à l'égal des marabouts, et dans leurs anciennes légendes on trouve des guerrières et des saintes. Aussi, il suffirait d'un retour à l'islam des premiers siècles pour que la femme retrouvât en Orient la place qui lui est due, et ce retour commence.

II

Mais convient-il à la France de prendre cette initiative? D'abord, toute œuvre de civilisation et de bienfaisance est une œuvre essentiellement française. Nous avons à cet égard des traditions séculaires qu'il ne nous est pas permis d'abandonner, car si la France est, comme l'a dit l'Empereur, le seul pays qui fasse la guerre pour une idée, c'est encore bien plus le seul qui aille faire le bien à l'étranger, même sans espoir de retour.

Et n'avons-nous pas en France beaucoup de jeunes femmes qui achèteraient volontiers la garantie de l'avenir au prix de quelques années d'études sévères, et d'un exil temporaire sous la protection de nos consuls? L'intérêt français est donc d'accord avec l'intérêt musulman.

Sans doute, il serait à souhaiter que la femme n'eût pas d'autre souci que ceux de la maternité, de l'éducation des enfants et de la bonne tenue du ménage. Malheureusement notre société affairée exige l'utile emploi du plus grand nombre de ses membres; et à cet intérêt égoïste, mais impérieux, elle sacrifie souvent jusqu'à l'enfant lui-même.

Comme nous ne pouvons détruire cet effet qui résulte de la concurrence universelle établie dans le monde de l'industrie, appelons d'abord de tous nos vœux la loi qui protégera l'enfant, et, pour la femme, ouvrons-lui, puisqu'il le faut, des carrières honorables, et multiplions les professions qu'elle est apte à remplir.

Parfois la misère s'abat soudainement sur une famille où régnait l'aisance : c'est une jeune veuve qui perd tout, en perdant le bras où elle s'appuyait; c'est une de ces nombreuses familles de petits fonctionnaires où le traitement du père était la seule ressource. Si, en mourant il ne laisse que des filles, le danger est grand, car, autour de la pauvre maison rôde quelque chose de plus terrible encore que la misère. On fera donc œuvre de sage prévoyance en multipliant les institutions qui préviennent les chutes et préparent un avenir de travail, d'aisance et d'honneur.

Cette tendance à chercher pour les femmes un emploi honorable et utile de leurs facultés et du temps dont elles peuvent disposer, est aujourd’hui générale dans le monde. Ce fait nouveau se produit en Russie comme en Amérique, en Suisse comme en Angleterre. Chez nous, il s'est manifesté depuis quelques années, sous différentes formes, et l'Impératrice en a favorisé le développement, en accordant sa sympathie où son assistance à toute institution qui peut diminuer les chances de misère ou de péril auxquelles la jeune fille pauvre est exposée.

III

A ceux qui s'étonneraient de voir fonder une école libre de médecine dont les élèves seraient des femmes, nous répondrions que le soin des malades a toujours été une des vertus de la femme. Les sœurs de charité, sans parler des grandes dames qui le deviennent à l'occasion, nos infirmières laïques, nos sages-femmes de France rendent chaque jour de très-grands services dans les hôpitaux et dans les familles.

Si l'homme a beaucoup de maladies qui sont le triste partage de la femme, le sexe féminin en a aussi qui lui sont particulières; et ces maladies spéciales que souvent on laisse s'agra-

ver, par une hésitation et une réserve qui se comprennent, lorsqu'il faut s'adresser à un homme, pourraient-être étudiées avec un abandon plus complet de la part de la malade, avec une expérience souvent personnelle de la part du consultant, si ce consultant était une femme désignée à la confiance des familles par la sévérité de ses études.

Que dire des maladies des enfants? La mère même ignorante n'est-elle pas déjà pour son enfant presque un médecin.

C'est par milliers qu'il faut compter les femmes qui, en France et dans nos colonies, à l'étranger, s'occupent des malades, soit dans les hôpitaux rattachés à nos 13 000 bureaux de bienfaisance, soit dans un certain nombre de nos 30 000 communes qui n'ont pas un médecin à demeure. Malgré la loi et les règlements, mais par une force des choses qui est supérieure à la volonté du législateur, beaucoup ne se contentent pas de donner des soins aux malades, quelques-unes leur donnent encore des conseils et parfois des médicaments.

Au lieu de se plaindre d'un fait très-difficile à réprimer et de citer avec complaisance des catastrophes que l'inexpérience a produites, ne vaudrait-il pas mieux s'arranger pour que ces conseils qu'on n'empêchera jamais ni d'offrir, ni

de recevoir, soient éclairés ? Serait-ce donc un mal que pour ce nombreux personnel féminin qui vit auprès des malades, il y eût une école où des femmes pourraient prendre en médecine théorique et pratique de sérieuses connaissances qui les rendraient de bien plus utiles auxiliaires pour les médecins.

Parmi les personnes riches qui s'imposent le devoir de visiter les malades, plusieurs sans doute auraient aussi le désir de donner à leur charité une direction plus utile en acquérant, au prix d'une étude qu'elles pourraient mettre encore au nombre de leurs bonnes œuvres, le droit de porter dans les familles qu'elles secourent, des conseils plus certains.

Je sais bien qu'on a dit qu'il ne peut y avoir de demi-médecins, pas plus qu'il n'y a de demi-malades. Cet axiome du « tout ou rien » est aussi juste en hygiène, que celui qui a été si longtemps employé contre les « demi-savants » par les adversaires de l'instruction populaire et qui n'a pas empêché de pousser le peuple entier aux écoles, bien qu'il fût évident que tous ceux à qui l'on apprenait à lire ne deviendraient pas des lettrés ou des savants dignes de l'Académie.

Le plus irrité contre la demi-science sera peut-être le plus empressé, dans un cas urgent, à appeler, en l'absence d'un docteur, le modeste

officier de santé, ou même l'infirmière qui a tant vu de malades qu'elle en a pris une expérience qui se trompe rarement.

La médecine est sans doute une science pleine de mystères que de grands docteurs peuvent seuls pénétrer; elle est aussi un art qui pour mille cas a des procédés accessibles à toutes les intelligences.

Ayons donc le plus que nous pourrons de savants médecins, mais ne dédaignons pas d'avoir en même temps un grand nombre de personnes familiarisées avec les vérités positives de la médecine.

IV

Croit-on que les femmes manqueraient d'aptitude et de goût pour ces études? les cours scientifiques faits à trois cents jeunes filles, à la Sorbonne, dans les trois dernières années ont révélé en elles une surprenante vocation pour les sciences naturelles, une finesse d'analyse, une fermeté d'observation qui ont étonné les professeurs habitués à trouver, dans les lycées, des résultats souvent moins heureux.

Les grades de bacheliers ès lettres ou ès sciences, celui de licencié commencent à être recherchés par des femmes. Cette année, la sœur

..

d'un candidat à l'École Polytechnique a fait avec son frère le cours de mathématiques spéciales et, au dire du professeur, était capable d'arriver en tête de liste. Plus récemment encore une dame a reçu après un brillant examen passé devant la Faculté de Médecine de Paris le titre de docteur à toutes boules blanches, c'est-à-dire avec la note bien sur toutes les questions, et trois autres qui sont en cours d'études à la même Faculté, se sont jusqu'à présent tirées avec succès de toutes les épreuves qu'elles ont subies.

Dans les arts, dans les lettres, des femmes ont de nos jours pris place au premier rang, comme écrivains, sculpteurs et peintres ; on voit par ce qui se passe à la Sorbonne et à la Faculté de Médecine qu'elles ne veulent pas déserter l'autre région de la pensée humaine et qu'il y a place aussi pour elles dans la science. Une courageuse femme ne pénétrait-elle pas, dernièrement, jusqu'au centre de l'Afrique où elle périssait assassinée en voulant agrandir le domaine de nos connaissances.

V

Quant à des difficultés d'un autre ordre, l'organisation proposée ne permettra pas qu'il s'en

produise, grâce au concours que M. le Directeur général de l'assistance publique veut bien accorder à cette œuvre en lui donnant pour ainsi dire asile, au sein de la grande et paternelle administration qu'il dirige si bien. D'ailleurs il est bon qu'on sache que la présence dans nos hôpitaux des élèves sages-femmes, des infirmières et des sœurs de charité n'amène point de désordre et le ministère de l'Instruction publique n'a pas eu à regretter d'avoir accordé l'autorisation de suivre les cours des écoles de Médecine de Paris et d'Alger à de jeunes femmes dont la vie studieuse a été profondément respectée. Il en a été de même pour celles à qui l'administration de l'assistance publique a permis de prendre part aux cliniques de ses hôpitaux.

Dans l'état actuel de la législation, le brevet délivré par l'école ne pourra avoir qu'une valeur d'opinion, et les personnes qui l'auraient obtenu seraient sans droit pour exercer en France. Mais, d'abord, cette législation peut changer, car nous manquons de médecins; depuis vingt ans leur nombre va en diminuant, et il faudra trouver quelque moyen de pourvoir à ce déficit. En outre, il est possible que de jeunes femmes, à l'exemple de celles dont il était parlé plus haut, veuillent conquérir par les voies

ordinaires le grade de docteur. Pour celles-là, l'école nouvelle serait la meilleure des préparations.

Mais en nous bornant à l'Algérie et à l'Orient l'École secondaire libre de médecine sera certainement d'une grande utilité pour des femmes de cœur et d'intelligence que n'effrayeraient ni l'aridité de l'étude ni les difficultés de la vie dans des pays lointains. Lorsqu'elles s'y rendront avec un titre honorable et sous le patronage qui les y suivrait, il ne leur sera pas difficile d'y trouver, avec de la persévérence et du courage, le moyen de s'assurer des jours meilleurs tout en accomplissant une tâche de bienfaisance et de civilisation.

Il y a quelque chose qui vaut mieux que tous les raisonnements, c'est le fait réalisé. Vendra-t-il des élèves à l'école que nous ouvrons? Nous l'ignorons, car des préjugés et des intérêts de toute sorte sont contraires à cette idée. Du moins aurons-nous fait notre devoir en tâchant de donner corps et vie à une inspiration généreuse et patriotique.

V. DURUY.

**SOCIÉTÉ
POUR L'INSTRUCTION MÉDICALE DES FEMMES**

Article I.

Une association pour l'instruction médicale des femmes se constitue à Paris, sous le patronage de l'Impératrice, présidente d'honneur de l'association, et fonde une école libre de médecine.

Art. II.

L'association se compose de membres fondateurs ayant versé une souscription de 200 fr. au moins, et de sociétaires dont la souscription annuelle est de 20 fr.

Les femmes peuvent être membres de la Société.

Art. III.

L'enseignement de l'école est théorique et pratique.

Les élèves suivent les cours et exercices indiqués au programme, et de plus :

Elles assistent à des conférences complémentaires et à des démonstrations destinées au développement des sujets traités par les professeurs ;

Elles rédigent les leçons ;

Elles sont fréquemment interrogées sur les matières des cours par les répétiteurs.

Elles font des dissections et des manipulations chimiques et pharmaceutiques pour la préparation des médicaments ;

Elles sont exercées à la pratique de la petite chirurgie.

Art. IV.

Les élèves fréquentent des hôpitaux déterminés pour y étudier d'une manière pratique la médecine et se familiariser avec les soins à donner aux malades.

A l'intérieur des hôpitaux, elles sont placées dans les services des médecins et chirurgiens, professeurs de l'association, et spécialement confiées aux sœurs de charité attachées à ces services, sous la surveillance paternelle des Directeurs des établissements.

Art. V.

Des répétiteurs choisis parmi les docteurs des Facultés ou les internes des hôpitaux font les conférences et démonstrations, interrogent les élèves et corrigent les rédactions.

Art. VI.

Des examens de fin d'année ont lieu pour autoriser le passage au cours supérieur.

Art. VII.

Des cours de turc et d'arabe sont faits durant les trois années d'études pour apprendre à parler l'une ou l'autre de ces deux langues aux élèves qui se destineront à exercer dans les pays où elles sont en usage.

Art. VIII.

A la fin du cours normal des études, l'association délivre, s'il y a lieu, après examen public passé devant un jury de professeurs, un diplôme d'études médicales.

Art. IX.

L'école peut avoir deux sortes d'élèves : des externes et des demi-pensionnaires.

Les externes suivent les cours théoriques et les cliniques organisés pour les élèves de l'école.

Les demi-pensionnaires sont reçues de huit heures du matin à cinq heures du soir, dans une maison où se trouvent des salles d'études, des bibliothèques, des collections de pièces anatomiques et des instruments.

Cette maison est placée sous la direction d'une dame choisie par le conseil d'administration.

Les élèves y prennent le repas de midi.

Art. X.

Les affaires de la Société sont dirigées par un Conseil d'administration composé des cinq membres du comité fondateur auxquels seront adjoints cinq membres élus par l'assemblée des sociétaires.

Art. XI.

Le Conseil d'administration prononce, après enquête sur leur moralité, l'admission des élèves qui doivent être âgées de 18 ans au moins, et avoir subi un examen d'admission constatant un degré déterminé d'instruction générale.

Il règle le budget de la Société, désigne les professeurs et répétiteurs, accorde les bourses et demi-bourses, dont il dispose, et règle par ses délibérations tout ce qui intéresse l'école.

Art XII.

Le Conseil d'administration désigne un ou deux de ses membres pour la haute surveillance de l'école.

Art. XIII.

L'association fournit à ses élèves soit directement, soit par l'intermédiaire d'établissements publics ou privés, tous les moyens d'études nécessaires.

Les frais sont couverts par les droits d'inscrip-

tion et le montant des pensions que paient les élèves, et par les bourses, demi-bourses et donations que constituerait des membres de la Société ou des personnes bienfaisantes.

Art. XIV.

Le conseil d'administration remplit vis-à-vis des élèves sortis avec le diplôme, le rôle de comité de patronage.

Art. XV.

Chaque année le conseil d'administration rend compte à l'assemblée générale de l'état de l'École et des progrès de l'œuvre.

Les membres du Comité fondateur :

MM. DURUY, ancien Ministre et Sénateur.

HUSSON, membre de l'Institut, directeur de l'Assistance publique.

MILNE-EDWARDS, membre de l'Institut et doyen de la Faculté des Sciences.

NÉLATON, membre de l'Institut et Sénateur.

PAVET DE COURTEILLE, professeur de langue Turque au Collège de France.

ÉCOLE LIBRE DE MÉDECINE POUR LES FEMMES.

PROGRAMME PROVISOIRE DES COURS DE LA 1^{re} ANNÉE.

La première année sera principalement consacrée à l'étude des sciences qui sont la base de la médecine : l'histoire naturelle, la chimie, la physique étudiées dans leurs applications à l'art de guérir et l'anatomie.

Pendant le premier semestre les élèves suivent des cours institués à la Sorbonne pour l'instruction secondaire des jeunes filles et ayant pour objet :

1^o Des notions élémentaires de physique. — Professeur : M. Jamin, membre de l'Institut.

2^o Des notions élémentaires de chimie. — Professeur : M. Riche professeur suppléant à l'École supérieure de Pharmacie.

3^o Des notions élémentaires de botanique. — Professeur : M. Van Tieghem, maître de conférences à l'École normale supérieure.

4^o Des notions élémentaires d'anatomie et de

physiologie animale. — Professeur : M. Bert, membre de la Faculté des sciences.

5° Des notions élémentaires de mathématiques. — Professeur : M. Philippon, secrétaire de la Faculté des sciences.

Pendant le second semestre, les élèves suivent :

1° Un cours spécial de chimie pharmaceutique et médicale. — Professeur : un pharmacien des hôpitaux.

2° Des leçons spéciales d'anatomie et de physiologie humaine, considérées dans leurs rapports avec la médecine et ayant principalement pour objet, les fonctions de la digestion, de la respiration, de la circulation et l'innervation. — Professeur : un chirurgien des hôpitaux.

3° Des leçons élémentaires sur la pathologie, spécialement sur les maladies particulières aux enfants, et leçons d'hygiène. — Professeurs : deux médecins des hôpitaux.

A partir de ce second semestre, les élèves fréquenteront les hôpitaux qui leur seront désignés.

Des conférences complémentaires et des dé-

monstrations sur les mêmes sujets seront faites par des répétiteurs spéciaux.

Pendant cette première année et les années suivantes les élèves qui voudront exercer en pays musulman auront, chaque semaine trois leçons de turc ou d'arabe. — Professeurs : M. Pavet de Courteille, professeur au Collège de France et M.

A la fin de l'année scolaire, examen de passage au cours supérieur¹.

1. S'adresser pour les demandes de renseignements et d'inscriptions, comme pour les souscriptions, à titre de sociétaires ou de membres fondateurs, à M. Philippon, secrétaire de la Faculté des sciences et de l'Association pour les cours secondaires de jeunes filles, tous les jours de huit à dix heures du matin, et le soir de quatre à six, rue du Cardinal-Lemoine, n° 75.